

COMMUNE DE BLESSAC

Compte rendu du conseil municipal du lundi 29 juin 2020

Etaient présents : Mmes DIGOIN, LABOURIER, LEMAIRE, PENAUD, PERES, TOURNADE ainsi que, Mrs. ARNAUD, AVIGNON, BERNARD, BLEUEZ, DUMONTANT, DURAND, FIALAIRE TOURADE

Excusés : Mme RIOUBLANC

Secrétaire de séance : Mme PENAUD

Ordre du jour

1 – Intervention de M. FERRINGAN, conseiller Trésor Public

Monsieur FERINGAN présente à l'ensemble du Conseil une analyse financière de la Commune de BLESSAC.

En résumé, la Commune est peu endettée et les factures sont réglées sans retard.

Pourtant elle présente depuis ces 5 dernières années une chute de sa Capacité d'Auto-Financement (CAF).

La CAF est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement d'un exercice donné.

La CAF ne doit pas être supérieure aux annuités de remboursement des emprunts : ce qui n'est heureusement pas le cas pour BLESSAC.

Une CAF faible interdit des projets d'investissement trop onéreux.

Concernant les recettes, les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 2005 et sont bien inférieurs aux taux moyens départementaux de strate identique (voir tableau ci-dessous).

	BLESSAC (534 habitants)	Strate départementale (500 – 2000 habitants)
Foncier bâti	10,04	15,25
Foncier non bâti	50,63	56,15

Il conviendra certainement de les augmenter progressivement lors des prochains exercices de ce mandat.

De plus nous n'avons que peu de recettes de services propres à la Commune, d'où la très faible possibilité de jouer sur la CAF par ce levier.

L'équipe municipale va essayer de réduire les dépenses afin d'augmenter cette CAF pour les nouveaux projets.

Monsieur FERRINGAN, avant de partir, rassures l'assemblée en précisant que les comptes de Blessac sont sains et sincères et que la proposition des budgets 2020, qu'il a vérifié, est tout à fait raisonnable.

2 – Taux imposition 2020

- Au vu des conséquences catastrophiques que certains foyers peuvent subir dues à la pandémie, les taux d'imposition vont rester inchangés par rapport à l'an passé (voir tableau ci-dessous) :

Taux d'imposition et recettes propres aux services de la commune		
	2019	2020
Taxe d'habitation	Inchangée	Supprimée / compensée par l'Etat.
Taxe foncière bâtie	10.04	10.04
Taxe foncière non bâtie	50.63	50.63
Prix repas cantine	2.45	2.45 (vu avec M. Joslin)
Garderie scolaire	0.70€ / 1h30	0.70€ / 1h30
Concession cimetière	90€ (9m ²)	90€ (9m ²)
Assainissement	0.75€/m3 - Part fixe : 20€	0.75€/m3 - Part fixe : 20€
Location salle polyvalente	Pour les habitants de la commune : 110,00€. Pour les personnes extérieures à Blessac : 220,00€. ½ journée : 50,00€ Gratuit pour les associations de la Commune	Pour les habitants de la commune : 110,00€. Pour les personnes extérieures à Blessac : 220,00€. ½ journée : 50,00€ Gratuit pour les associations de la Commune

Vote à l'unanimité : 14 pour

3 – Budgets primitifs 2020

a. BUDGET PRINCIPAL :

i. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

COMMUNE DE BLESSAC - Budget Primitif Principal - Année 2020							
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
		2020	2019			2020	2019
011	Charges à caractère général	138 660	123 448	70	Produit des services	11 990	15 104
012	Charges de personnel	156 606	137 940	73	Impôts et taxes	148 484	146 921
65	Autres charges de gestion courante	49 977	59 860	74	Dotations	144 258	144 518
66	Charges financières	186	208	75	Autres gestions courantes	19 500	20 863
67	Autres charges exceptionnelles	100	61	77	Produits exceptionnels	600	1 022
				002	Excédent de fonctionnement	61 528,97	
				76	Revenu mobilière	0	1,08
				10222	FCTVA	1 277,03	
022	Dépenses imprévues	0		6419	Remboursement St Marc ATSEM	1 590	
	Subvention assainissement	2004	14 907				
	TOTAL	345 529			TOTAL	387 951	
	Virement à la section d'investissement	42 422					

Attaché, au vote de ce budget, il nous faut prendre une délibération relative à la « prime COVID »

Le Centre de Gestion a adressé un courrier stipulant que les personnes ayant travaillé pendant le confinement pouvaient bénéficier d'une prime.

Il revient donc au Conseil de prendre une délibération pour accepter l'octroi de cette prime.

En effet, le texte précise :

- Qu'il appartient au Conseil Municipal, d'ouvrir la possibilité de cette prime ;
- Qu'il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil municipal d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond (1 000,00€ maximum), et en déterminant les modalités de son versement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide par 13 voix pour et une abstention**, de l'octroi d'une prime exceptionnelle pour les agents de la commune de Blessac du service administratif et du service technique titulaires et contractuel qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.

i. SECTION D'INVESTISSEMENT :

COMMUNE DE BLESSAC - Budget Primitif Principal - Année 2020

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
020	Dépenses imprévues	0	021	Virement de la section de fonctionnement	42 422
1641	Emprunts en Euro	1 934			
1	Solde de la section d'investissement	31 575,92	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	28 008,92
	Parapet étang	25 000	10222	FCTVA	22 810,00
	Bitumage allées du cimetière de	6 995	2315	Opération d'ordre	
	Accessibilité mairie	1 000			
	Carrefour Chez Pauline	1 773			
	Accotement prés de maison Couty	1 415		Allées du cimetière DETR	2 040 25% du HT
	Création réseau eaux pluviales prés maison Rapinat	1 284		Digue D E T R	10 380 50 % du HT
	Création aire béton conteneurs	6 173		Subvention DETR Jeu	6 010 40% du HT
	Jeu verger	18 032			
	Porte de la Poste	2 150			
	Table piquenique	400		RAR Subvention SDEC	2 600
	Coussins berlinois (4 + pose)	0		RAR subvention église toiture sacristie	967
	Miroir carrefour Pauline + chemin de chez Palot + chemin atelier	775			
	Vidéoprojecteur	500	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	
	Porte + plafond	2 200		Subvention amende de police RAR	
	Matériel école	13 391			
	Classe maternelle	168 000		DETR Classe	98 000
	Perceuse visseuse	390		DSIL	14 000
	Débroussailleuse	250		Emprunt	56 000
	TOTAL	283 238		TOTAL	283 238

b. BUDGET D'ASSAINISSEMENT :**i. SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

COMMUNE DE BLESSAC - Budget Primitif d'Assainissement - Année 2020							
FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
		2020	2019			2020	2019
011	Charges à caractère général	11 300	4 366				
012	Charge personnel	3 800	3 800	70	Produit des services	6 000,77	6 464
6811	Amortissements	8 733	8 733	74	Amortissement subvention	2 171	2 171
66	Intérêts d'emprunt	213	215	002	Excédent de fonctionnement	13 870,23	1 189
				744	FCTVA	0,00	0,00
002	Déficit précédent						
022							
	Dépenses imprévues	0	1 000		SUBVENTION COMMUNE	2 004	14 907
	TOTAL	24 046	24 268		TOTAL	24 046	24 268

i. SECTION D'INVESTISSEMENT :

COMMUNE DE BLESSAC - Budget Primitif d'Assainissement - Année 2020							
INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
1391	Amortissement subvention	2 171		001	Excédent antérieur reporté	12 397,87	
	Emprunt	1 934		10222	FCTVA	0,00	
					Solde section Investissement		
203	RAR Diagnostic	28 730	(22230+6500)	2813	Amortissement		1 300,13
				28158	Amortissement	8 733,13	5 247
				2803	Amortissement étude		2 186
2315	Travaux	4 231			RAR subventions études	15 935	
	TOTAL	37 066			TOTAL	37 066	

Vote à l'unanimité : 14 pour

4 – Nomination commissaires pour la commission des impôts directs

A l'occasion de chaque début de mandat une liste de 24 personnes doit être proposée au Centre des Impôts pour désigner à la Commission des Impôts Directs :

- 6 Commissaires titulaires
- 6 Commissaires suppléants.

Une liste est ainsi dressée.

Vote à l'unanimité : 14 pour

5 – Suppression régie Garderie à compter du 01/07/2020

Afin de faciliter les modalités de paiement, la régie de la garderie sera supprimée à compter du 01/07/2020.

Vote à l'unanimité : 14 pour

6 – Contrat aidé

Le contrat aidé de Mme Cassandra BOURNICON, ATSEM prend fin le 31 août 2020.

Un nouveau contrat aidé lui est accordé à compter du 1^{er} septembre 2020 pour 6 mois, c'est-à-dire jusqu'au 28 février 2021.

Nous devons prendre une délibération pour rendre effectif ce nouveau contrat.

Vote à l'unanimité : 14 pour

7 – Redevance France Télécom

Comme chaque année il est demandé au Conseil de prendre une délibération pour percevoir la redevance de France-Télécom qui occupe, par ses installations, le domaine public de la commune. Cette année la redevance s'élève à 1 623,00€.

Vote à l'unanimité : 14 pour

8 – Questions diverses

✓ *Diagnostic de l'assainissement collectif du bourg*

Le diagnostic se poursuit.

Des portions de réseaux ont été contrôlés par vidéo, en tout : 823m.

- Sous la digue
- Chemin du Château
- Route de St Sulpice les Champs
- Parc du château jusque dans le terrain de Christophe.

A priori, les parties du réseau ainsi contrôlées ne semblent pas trop détériorées.

✓ *Soucis à la Station d'épuration :*

Une pompe de recirculation est à changer. (Devis 1 680,40€ TTC)

La SAUR a commandé une nouvelle pompe et en a installé une de remplacement en attendant.

✓ ***Jeu du verger :***

La dalle béton du jeu du verger est terminée (entreprise FENILLE).

Les dalles amortissantes sont également livrées.

Il ne manque que le jeu, qui à priori ne devrait pas trop tarder.

✓ ***Création de la deuxième classe :***

○ ***La classe provisoire :***

Le projet a été validé par la commission de sécurité. Le maire remercie toutes les personnes qui ont contribué au montage et à l'instruction du dossier.

Les devis sont signés et ont été adressés à l'entreprise DECOURTEIX.

La porte de la paroi provisoire doit être placée latéralement, côté parking.

○ ***La classe pérenne :***

Actuellement le maire et les adjoints sont en discussion avec des prestataires pour avoir une idée plus précise de ce qui sera possible de construire et de ce qu'en sera le coût. Il est encore trop tôt pour donner des informations fiables.

Il nous faudra certainement choisir entre une construction dite « en dur » et une construction modulaire.

✓ ***Conseil d'école du jeudi 25 juin 2020 :***

Les activités scolaires de la maternelle prévues cette année ont été un peu perturbées en raison de la pandémie de COVID-19. Certaines ont bien eu lieu comme les festivités de Noël, le spectacle théâtral à Champagnat, des représentations de chants..., alors que d'autres ont été annulées comme la piscine à partir du 31 mars, la visite des élèves de GS à l'école de St Marc (CP), l'accueil des futurs élèves de TPS et PS, ainsi que le voyage de fin d'année qui sera reconduit l'année prochaine.

Les effectifs pour la rentrée 2020/2021 seront de 33 élèves (6 TPS, 7 PS, 6 MS, 14 GS)

Une seconde classe a été proposée par l'inspectrice de l'Education Nationale qui sera provisoirement installée dans la salle polyvalente et où Mme PINAULT Estelle assurera la classe des GS. Mme DESMAZES Elise quant à elle assurera la classe des TPS, PS et MS dans l'école actuelle. Elle aura aussi en charge la direction de l'école.

Les coopératives solaires du RPI laissent apparaître une somme de 1218€ de recettes générées par la vente de chocolats, des photos de classe, des cotisations des familles et par la soirée fondu/frites.

✓ ***Fermeture de la mairie :***

En raison des congés annuels de Marie-Line, la mairie sera fermée à partir du 19 juillet et ce pendant 2 semaines.

✓ ***Salle de sport au Moulin Rouge :***

Madame Nathalie TOURNADE nous informe que le bâtiment du Moulin Rouge sera mis à la disposition de Madame Nathalie COUDERT afin que cette dernière puisse poursuivre ses cours de gymnastique, la salle polyvalente étant momentanément réservée à l'école maternelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.